



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DECISION N°2021-06 EN DATE DU 06/05/2021
PORTANT LABELLISATION D'UNE RECOMMANDATION NATIONALE
DE BONNES PRATIQUES CLINIQUES EN CANCEROLOGIE INTITULEE :
"PRÉSERVATION DE LA SANTÉ SEXUELLE ET CANCERS"



Le Président de l'Institut national du cancer,

Vu les articles L.1415-2 et D. 1415-1-8 du code de la santé publique relatifs aux missions de l'Institut ;
Vu la procédure de labellisation de référentiels nationaux et de recommandations nationales de bonnes pratiques cliniques en cancérologie, approuvée par le conseil d'administration de l'Institut et publiée au bulletin officiel « Santé – Protection sociale – Solidarité » du 15 décembre 2015 ;
Vu l'article 28 du règlement intérieur en vigueur de l'Institut relatif à la commission des expertises ;
Vu l'appel à candidatures intitulé « Labellisation de référentiels et recommandations nationales de bonnes pratiques clinique en cancérologie » publié en juin 2017 sur le site internet de l'Institut ;
Vu le dossier de candidature transmis à l'Institut par l'Association Francophone des Soins Oncologiques de Support (AFSOS), sise 76, rue Marcel Sembat, 33130 Bègles,
Vu l'avis de la commission des expertises en date du 13 avril 2021 relatif à la recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée Préservation de la santé sexuelle et cancer,
Vu la version modifiée de la recommandation susvisée en date du 16 avril 2021,

DECIDE :

Article 1

Compte tenu du respect des dispositions législatives et réglementaires relatives aux liens d'intérêt et à l'expertise sanitaire et du respect des règles de qualité, de méthode et des règles déontologiques édictées par l'Institut national du cancer,

la recommandation nationale de bonnes pratiques cliniques en cancérologie intitulée "**Préservation de la santé sexuelle et cancers**" en date du 16 avril 2021 élaborée par **l'Association Francophone des Soins Oncologiques de Support (AFSOS)** est labellisée par **l'Institut national du cancer**.

La recommandation labellisée par l'Institut comprend les documents suivants :

- Thésaurus
- Synthèse

Article 2

La décision de labellisation est publiée au Registre des actes administratifs de l'Institut national du cancer.

Fait le 6 mai 2021, en deux exemplaires.

Signée

Norbert IFRAH
Président